



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

BILAN DE COMPÉTENCES

CONTACT ET ADRESSE

02 33 29 80 42

evolution@irfa-formation.fr

10 rue du 14^e Hussards
61000 ALENÇON

TARIF

1 600€ pour 20 heures d'entretiens

Financements possibles :

- Région
- CPF
- Plan de formation de l'entreprise

Pour + d'information, nous contacter

POLITIQUE HANDICAP

Nos référent(e)s handicap vous accompagnent pour adapter les moyens à la réussite de votre formation.

Notre site est accessible aux personnes à mobilité réduite.

I PUBLIC

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne qui souhaite réaliser le bilan de son parcours personnel et/ou professionnel en vue d'une évolution professionnelle ou d'un changement d'orientation.

I OBJECTIFS

Le bilan de compétences va vous permettre d'analyser et d'identifier clairement vos compétences professionnelles et personnelles, vos atouts, vos aptitudes et motivations, en tenant compte des besoins socio-économiques de votre bassin d'emploi.

Il vous permet d'avoir une vision claire de votre projet professionnel ou, le cas échéant, de votre projet de formation.

Cadre légal : au sens de l'article R6313-4 créé par le Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 – art.2.

I RÉSULTATS ATTENDUS

- Explorer et valoriser vos compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes et vos motivations
- Définir votre projet professionnel et, le cas échéant, votre projet de formation
- Utiliser vos atouts pour négocier un nouvel emploi, une formation ou une évolution de carrière
- Analyser la faisabilité de votre projet en tenant compte des besoins socio-économiques de votre bassin d'emploi

I CONTENU DE LA PRESTATION

L'organisation du bilan de compétences s'adapte en durée et en contenu à vos besoins et aux objectifs du bilan.

1. PHASE PRÉLIMINAIRE - ANALYSE DE VOTRE DEMANDE

- Analyse de votre demande et de vos besoins
- Vérification de votre motivation pour réaliser le bilan, notamment dans le cadre d'une prescription et d'un cofinancement éventuel de votre entreprise
- Détermination du format le plus adapté à votre situation et vos besoins
- Définition des modalités de déroulement en accord avec vous

2. PHASE D'INVESTIGATION - CONSTRUCTION ET PERTINENCE DU PROJET PROFESSIONNEL

- En tenant compte de vos motivations, cette phase va permettre de définir votre projet professionnel
- Construction du projet professionnel et vérification de sa pertinence
- Élaboration d'une ou plusieurs alternatives, notamment un projet de formation ou un projet de validation des acquis de l'expérience

3. PHASE DE CONCLUSION - PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE SYNTHÈSE

À l'issue de la phase de conclusion, le conseiller vous présente les résultats détaillés de votre bilan et le document de synthèse. Le document de synthèse est rédigé par le conseiller, il contient les éléments recueillis au cours des différents entretiens personnalisés. Ce document fait l'objet d'un échange avec vous et contient :

- L'analyse de vos compétences professionnelles et personnelles
- La définition de votre projet professionnel, les propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle
- Les conditions et moyens favorisant la réalisation de votre/vos projets professionnels
- Les principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre de votre/vos projets professionnels (dont un entretien de suivi)

Le document de synthèse est confidentiel et remis à vous seul.

I ORGANISATION

- Réponse à votre demande d'information sous 48h *a minima*
- Entretiens individuels de 1 à 3h, en présentiel ou distanciel (visio)
- 20h de prestation sur une période de 8 à 12 semaines
- En fonction du financement, un délai minimum est nécessaire pour démarrer le bilan de compétences. Dans tous les cas, vous disposez d'un délai de rétractation de 15 jours
- Votre calendrier est fixé lors du premier rendez-vous

I MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Un questionnaire d'auto-évaluation est réalisé lors de la phase préliminaire
- Un document de synthèse confidentiel, rédigé par votre conseiller, vous sera transmis à l'issue de votre bilan
- Un rendez-vous de suivi à 6 mois sera fixé lors du dernier entretien
- Vous complétez un questionnaire de satisfaction pour nous faire part de vos remarques

I MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'accompagnement s'appuie sur des méthodes actives, interrogatives, d'analyse réflexive vous permettant de vous approprier la démarche de bilan de compétences. Chaque entretien se déroulera en 5 temps :

- Débrief des actions menées depuis l'entretien précédent
- Présentation des objectifs de la séance
- Exercice personnel
- Débrief de l'exercice et exploration
- Définition de l'étape suivante sous forme d'un plan d'actions

I RÉSULTATS

- Nombre de personnes accompagnées en 2022 : 7
- Taux de réalisation des entretiens de suivi à 6 mois : 57%
- Taux de satisfaction : 97%
- Taux d'abandon : 0%